SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2024

DELIBERATION N°2024.00049

PLAN DE RELANCE 2021-2023 - AVENANT N°2 À LA CONVENTION EN DATE DU 8 JUIN 2021 RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE GENILAC POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION ET DE LA RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET DE LA MÉDIATHÈQUE DU PÔLE SCOLAIRE VICTOR ELIE LOUIS

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 02 février 2024

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 88
Nombre de pouvoirs : 26
Nombre de voix : 114

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :
Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, M. Bruno CHANGEAT, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,

RECU EN PREFECTURE
Le 15 février 2024
VIA DOTELEC - iXBus
99_DE-042-244200770-20240208-D2024000491
Date de mise en ligne : 15 février 2024

M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Evelyne ORIOL, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :
M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Bruno CHANGEAT,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jacques PHROMMALA,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Corinne SERVANTON donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Evelyne ORIOL,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :
M. Eric BERLIVET, M. Patrick BOUCHET, M. Philippe DENIS, Mme Véronique FALZONE, M. Yves LECOCQ, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Clémence QUELENNEC, M. Marc TARDIEU, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2024

PLAN DE RELANCE 2021-2023 - AVENANT N°2 A LA CONVENTION EN DATE DU 8 JUIN 2021 RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE GENILAC POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION ET DE LA REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET DE LA MEDIATHEQUE DU POLE SCOLAIRE VICTOR ELIE LOUIS

CONTEXTE

Par délibération n°2021.00174 en date du 20 mai 2021, le Conseil Métropolitain a approuvé l'attribution d'un fonds de concours de 1 082 432 € à la commune de Genilac pour la construction et la réhabilitation de l'école élémentaire et l'aménagement de la médiathèque du pôle scolaire Victor Elie Louis.

La convention relative au versement de ce fonds de concours a été signée le 8 juin 2021.

L'article 5 de la convention précise que :

- La convention prend effet à la date de sa signature par Saint-Etienne Métropole et prendra fin avec le versement du solde du fonds de concours à la commune.
- La commune doit commencer l'opération dans un délai d'un an à compter de la signature de la convention attributive et doit achever l'opération dans un délai de deux ans à compter du démarrage des travaux ; au-delà, le bénéfice du fonds de concours devient caduc.
- Les demandes de prorogation sont possibles pour motifs justifiés et donneront lieu à un avenant.

Par courrier en date du 1er février 2022, la commune de Genilac a transmis l'OS de démarrage des travaux, en date du 08/10/2021. Ainsi, selon la convention signée le 8 juin 2021, l'opération doit s'achever au plus tard le 08/10/2023.

Par courrier en date du 21 juin 2023, la commune de Genilac a sollicité une prorogation de la convention jusqu'au 31 décembre 2023 qui a été accordée par un avenant signé le 12 octobre 2023.

Par courrier en date du 28 novembre 2023, la commune de Genilac sollicite une nouvelle prorogation de la convention jusqu'au 30 juin 2024, certaines entreprises ne pouvant terminer leurs travaux au 31 décembre 2023, en raison de leur plan de charges.

OBJET DE L'AVENANT

Conformément à l'article 7 du règlement administratif et financier pour l'attribution du fonds de concours et à l'article 5 de la convention signée le 8 juin 2021, les demandes de prorogation sont possibles pour motifs justifiés et donnent lieu à un avenant.

Considérant les difficultés rencontrées par la commune pour la construction et la réhabilitation de l'école élémentaire et l'aménagement de la médiathèque du pôle scolaire Victor Elie Louis, entraînant un décalage de la date d'achèvement de l'opération,

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- ***approuve la prorogation de la convention jusqu'au 30 juin 2024 ;***

- ***approuve l'avenant n°2 modifiant la convention d'attribution signée le 8 juin 2021 et l'avenant n°1 signé le 12 octobre 2023 ;***

- ***autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°2 à la convention d'attribution joint en annexe.***

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance, **La Première Vice-Présidente**

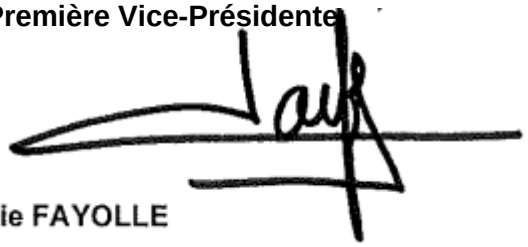

Tom PENTECOTE **Sylvie FAYOLLE**